



Châteaurenard  
de Provence

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## MODIFICATION N°6

approuvée par délibération du conseil municipal  
du 29 novembre 2018

Département des  
BOUCHES DU RHONE

Commune de

# CHATEAURENARD

## 6- Emplacements réservés et servitudes d'urbanisme

### Dossier d'enquête publique



Pour la modification n°6 du PLU :

Atelier d'Urbanisme Michel  
LACROZE et Stéphane VERNIER  
8, place de la Poste  
Résidence Saint-Marc  
30131 PUJAUT

Tél : 04-90-26-39-35  
Em@il : atelier@lacroze.fr

PLU approuvé le 19.07.06

Modification n°1 approuvée le 25.09.08  
Modification n°2 approuvée le 07.07.11  
Modification n°3 approuvée le 26.09.13  
Modification n°4 approuvée le 27.05.15  
Modification n°5 approuvée le 15.07.15

Révision simplifiée n°1 approuvée le 29.09.10  
Révision simplifiée n°2 approuvée le 25.11.10

Mises à jour : 03.04.13 et 27.06.16

## **LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES PORTES AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES**

AMENAGEMENTS DE VOIRIES

BENEFICIAIRE  
COMMUNE DE CHATEAURENARD

NUMERO D'OPERATION	DENOMINATION	EMPRISE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
1	Chemin de l'arénier	10 m	Commune	4 275 m <sup>2</sup>
2	Amorce du chemin de carreiron	12 m	Commune	1 830 m <sup>2</sup>
3	Chemin de la traversière	variable	Commune	992 m <sup>2</sup>
4	Réalisé			
5	Chemin du pan perdu	variable	Commune	184 m <sup>2</sup>
6	Voie à créer au Nord de la route de Noves	8 et 10 m	Commune	7766 m <sup>2</sup>
7	Réalisé			
8	Voie à créer en zone du Barret (chemin de maya)	9 m	Commune	601 m <sup>2</sup>
9	Réalisé			
10	Chemin de la Draillette - Est Ouest	12 m	Commune	4722 m <sup>2</sup>
11	Piétonnier clos réginel débouchant sur bld Jules Ferry.	3 m	Commune	560 m <sup>2</sup>
12	Elargissement partiel du blv de la paix	10 m	Commune	230 m <sup>2</sup>
13	Chemin du stade	10 m	Commune	787 m <sup>2</sup>
14	Chemin de l'oratoire	14 m	Commune	840 m <sup>2</sup>
15	Voie à créer dans le prolongement de l'avenue Jean Jaurès et entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Léo Lagrange (voir périmètre d'étude)	12 m	Commune	600 m <sup>2</sup>
16	Chemin du Pont de Bois (1 <sup>er</sup> tronçon)	14 m	Commune	1 620 m <sup>2</sup>
17	Chemin communal n°7 : chemin du Pont de Bois (2eme tronçon)	14 m	Commune	1 030 m <sup>2</sup>
18	Chemin communal n°3 : chemin de Iscles (2ème tronçon)	14 m	Commune	693 m <sup>2</sup>
19	Réalisé			
20	Supprimé			
21	Création d'une rue de desserte interne au Nord-Est du Vigneret	5 m	Commune	841 m <sup>2</sup>
22	Création d'une rue de desserte interne au Sud-Est du Vigneret	5 m	Commune	516 m <sup>2</sup>
23	Création d'une rue de desserte interne au Nord-Ouest du Vigneret	5 m	Commune	850 m <sup>2</sup>
24	Création d'une rue de desserte interne au Sud-Ouest du Vigneret	7 m	Commune	1 185 m <sup>2</sup>
25	Élargissement de l'emprise du chemin de St Christophe	variable	Commune	223 m <sup>2</sup>
26	Passage entre l'avenue Docteur Perrier et la rue du Moulin	variable	Commune	114 m <sup>2</sup>
27	Liaison chemin de Maya / secteur de la Chaffine	9 m	Commune	3 020 m <sup>2</sup>
28	Traverse Cours Carnot - Rue Parmentier	Variable	Commune	63 m <sup>2</sup>
29	Voie à créer quartier de la Gare	Variable	Commune	561 m <sup>2</sup>

## **LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES PORTES AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES**

EQUIPEMENTS ET OUVRAGES PUBLICS

BENEFICIAIRE  
COMMUNE DE CHATEAURENARD

## Commune de Châteaurenard - Modification n°6 du PLU

IDENTIFICATION	INTITULE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
A	Echangeur, bassin de rétention, et voie LEO	Etat	157 660 m <sup>2</sup>
B	Chapelle Saint Honorat	Commune	440 m <sup>2</sup>
C	Parc de stationnement (montée du Calvaire)	Commune	1 100 m <sup>2</sup>
D	Espace libre (Place de la République)	Commune	190 m <sup>2</sup>
E	Station d'épuration	Commune	5050 m <sup>2</sup>
F	Supprimé		
G	Supprimé		
H	Supprimé		
I	Bassin de rétention	Commune	11 963 m <sup>2</sup>
J	Supprimé		
K	Equipement culturel	Commune	335 m <sup>2</sup>
L	Extension médiathèque	Commune	230 m <sup>2</sup>
M	Aménagement piétonnier "chemin entre deux eaux"	Commune	270 m <sup>2</sup>
N	<i>Non attribué</i>		
O	Création Lycée	Commune	81 276 m <sup>2</sup>
P	Equipements sportifs	Commune	5 528 m <sup>2</sup>
Q	Vallon de la Roquette	Commune	12 258 m <sup>2</sup>
R	Supprimé		
S	Bassin de rétention	Commune	12 260 m <sup>2</sup>
T	Supprimé		
U	espaces publics, espaces verts, bassins de rétention et stationnement couvert	Commune	6 234 m <sup>2</sup>
V	Equipement de détente et de loisirs	Commune	623 m <sup>2</sup>

## **SERVITUDES D'URBANISME PORTES AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES**

MIXITE SOCIALE  
SERVITUDE DE PROJET

BENEFICIAIRE  
COMMUNE DE CHATEAURENARD

**Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 151-41 4°**

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ; »

N° OPERATION	LOCALISATION	SUPERFICIE (en M²)	PART TOTALE DES LOGEMENTS AIDES (répartis entre PLS, PLUS et PLAI)
1	Le Hameau du Barret	13 400	20 % de la surface de plancher totale réalisée
2	La Pavillone	47 493	20 % de la surface de plancher totale réalisée
3	Rue Pierre Brossolette	1 487	20 % de la surface de plancher totale réalisée
4	Extensions Sud	120 356	20 % de la surface de plancher totale réalisée
5	Roquecoquille	15 437	20 % de la surface de plancher totale réalisée
6	Route de Tarascon / chemin des Tilleuls	3 215	30% de la surface de plancher totale réalisée*
7	Rue du cimetière	7 797	30% de la surface de plancher totale réalisée*
8	Rue Esquiros / Rue Parmentier	1 087	75% de la surface de plancher totale réalisée
9	Quartier de la Gare	37 610	30% de la surface de plancher totale réalisée
10	Impasse Lakmé	4 103	50% de la surface de plancher totale réalisée
11	Impasse du Mas d'Antonin	9 091	50% de la surface de plancher totale réalisée

\* Nota : le pourcentage s'apprécie à l'échelle de l'ensemble de l'opération d'aménagement et non au niveau de chaque permis de construire.

**Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 151-41 dernier alinéa**

*"En outre, dans les zones urbaines et à urbaniser, le règlement peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements."*

NUMERO D'OPERATION	LOCALISATION	DESCRIPTION DU PROJET A L'ORIGINE DE LA SERVITUDE
A	Quartiers Ouest	Réalisation d'une voirie de structuration constituant la future épine dorsale des quartiers Ouest permettant d'irriguer ce secteur entre la route de Tarascon et de Saint Rémy – emprise de la plate-forme programmée entre 10 et 14 mètres inscrite dans un fuseau de projet d'une largeur de 90 à 100 mètres